

Académie des Beaux-Arts de Namur

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

081/25 51 53 • academie.beauxarts@gmail.com

HORAIRE ENFANTS • Année scolaire 2021-2022

Filière préparatoire : 6-8 ans / 9-11 ans / 12-14 ans

2 périodes/semaine

P 1/2/3 6-8 ans	P 4/5/6 9-11 ans	P 7/8/9 12-14 ans	P 7/8/9 12-14 ans cours à orientation	P 7/8/9 12-14 ans cours à orientation
----------------------------	-----------------------------	------------------------------	--	--

M A R D I

	Atelier H 16H15 à 17H55 (2) Laura Lavigne			
--	--	--	--	--

M E R C R E D I

Atelier A 13H00 à 14H40 (2) Emilie Deleuze	Atelier I 13H00 à 14H40 (2)	Atelier Q 13H00 à 14H40 (2) Sylvie Huysentruyt	BD/ illustration Atelier 1. 13H00 à 14H40 (2) Benoît Lacroix	
	Atelier J 13H00 à 14H40 (2) Nathalie Henin			
Atelier B 14H40 à 16H20 (2) Emilie Deleuze	Atelier K 14H40 à 16H20 (2) Sylvie Huysentruyt	Atelier R 14H40 à 16H20 (2) Nathalie Henin	Infographie 14H40 à 16H20 (2) Chloé Magotteaux	BD/illustration Atelier 2 14H40 à 16H20 (2) Benoît Lacroix
Atelier C 16H20 à 18H00 (2) Emilie Deleuze	Atelier L 16H20 à 18H00 (2) Sylvie Huysentruyt			
	Atelier X 16H20 à 18H00 (2) Nathalie Henin			

V E N D R E D I

Atelier D 16H30 à 18H10 (2) Emilie Deleuze	Atelier M 16H30 à 18H10 (2) Laura Lavigne			
--	--	--	--	--

S A M E D I

Atelier E 9H00 à 10H40 (2) Nathalie Henin	Atelier N 9H00 à 10H40 (2) Denis Mahin	Atelier T 9H00 à 10H40 (2) Sylvie Huysentruyt		
Atelier F 10H40 à 12H20 (2) Emilie Deleuze	Atelier O 10H40 à 12H20 (2) Sylvie Huysentruyt	Atelier U 10H40 à 12H20 (2) Denis Mahin	Atelier W : Dessin / recherches graphiques 10H40 à 12H20 (2) Nathalie Henin	
Atelier G 12H50 à 14H30 (2) Emilie Deleuze	Atelier P 12H50 à 14H30 (2) Denis Mahin	Atelier V 12H50 à 14H30 (2) Sylvie Huysentruyt		

A L'ATTENTION DES ÉLÈVES ET DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nous vous remercions de nous avoir fait confiance en vous inscrivant, vous ou votre enfant, dans notre établissement. La direction et les membres du personnel, sommes convaincus que l'art et la culture font partie de la formation de l'être humain.

Il nous appartient donc d'inscrire nos pratiques dans le cadre d'une éducation créative.

Notre rôle est simple : donner aux élèves les moyens et formation qui leur permettront de concourir à leur épanouissement artistique.

QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER Pour les enfants et adolescents (-18 ans) :

En cas de retard/d'absence

Dans le cadre de notre enseignement nous sommes tenus de prendre note des présences. Il est donc utile de nous informer du/des retard(s) ponctuel(s)/récurrent(s) de votre/vos enfant(s). De notre côté, le secrétariat vous préviendra si le professeur constate trop d'absences ou de retards sans justificatifs écrits de votre part.

En cas de retard pour la reprise de votre/vos enfants :

Le cadre de notre enseignement ne dispose pas de garderie, ni de surveillant-éducateur. Cela signifie qu'il est impérieux de respecter les horaires de fin de cours.

Pour **Namur** :

Si vous êtes soumis à un imprévu, vous pouvez nous contacter : 081/255153. Nous ferons en sorte que votre enfant vous attende au secrétariat.

Pour **Huy / Dinant / Ciney**

Le professeur est tenu de rester **maximum** 10 minutes au-delà de la fin de son dernier cours. Nous insistons sur le fait de ne pas dépasser ces 10 min surtout pour les cours du samedi après-midi.

Pour tous les élèves : En cas d'absence :

Toutes les absences doivent être justifiées :

Un jour d'absence : faire parvenir au secrétariat un justificatif d'absence écrit ou un mail:

academie.beauxarts@gmail.com

Pour les activités scolaires, une attestation de l'école s'impose.

Plusieurs jours d'absences : un certificat médical s'impose

Nous contacter :

Pour NAMUR : 081/255153

Pour HUY : 085/215553

Pour DINANT : 081/255153

Pour Ciney : 083/ 213192 ou 081/255153

Attention pour les cours du samedi après-midi à Ciney, Dinant ou Huy, contacter Namur.

Congés scolaires :

Une grille avec les éphémérides peut être obtenue au secrétariat ou via notre adresse mail.

Nous fonctionnons comme l'enseignement obligatoire avec la différence que le samedi qui précède un congé nous restons ouverts.

Règlement Général sur la Protection des Données :

Tout traitement de données à caractère personnel initié par l'inscription et pour la mise en œuvre de celle-ci est réalisé dans le respect de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment, le Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Toute demande d'information et/ou d'accès aux données à caractère personnel traitées par la Ville de Namur est à adresser par courriel à l'adresse dpo@ville.namur.be.

La Direction